

# Non à la loi asile et immigration. Ni précarité, ni expulsions. Des régularisations !

---



## L'OBSESSION DES EXPULSIONS

M. Darmanin et le gouvernement en place ont une véritable obsession pour l'expulsion. Le seul indicateur de politique migratoire qu'ils regardent c'est le taux d'exécution des OQTF. (Obligations de Quitter le Territoire Français).

Le gouvernement veut faciliter l'expulsion de tout étranger ayant commis des infractions ou représentant un trouble à l'ordre public. L'idée fautive sur laquelle se base le gouvernement serait que les étrangers commettent davantage d'infractions. C'est le fameux **lien qu'ils font entre immigration et délinquance**. Or les délits commis par les étrangers sont à 98%, liés à leur situation précaire. De plus, il y a des biais forts qui influencent les condamnations prononcées à l'égard d'étrangers et certains délits sont liés à l'irrégularité du séjour.

Comment le projet de loi veut-t-il procéder ?

En **élargissant les motifs d'expulsion** (par exemple : pour tout délit passible de 5 ans d'emprisonnement) et **en amoindrissant les protections** envers les (personnes qui ne devraient pas être expulsées).

La modification ici aurait pour conséquence d'élargir considérablement les possibilités d'expulsion puisqu'un nombre important d'infractions sont passibles d'au moins 5 ans d'emprisonnement.

C'est ce qui est appelé la « **double peine** » : la personne est condamnée pour son infraction par la justice et expulsée en plus.

La double peine est déjà pratiquée en France. Mais avec les modifications envisagées qui lèvent les protections contre les mesures d'expulsion risquent de provoquer un changement d'échelle sans précédent de mise en œuvre de la « double peine ».

**Nous ne voulons pas de cette politique migratoire obsédée par l'expulsion et la confusion entre Immigration et Délinquance.**